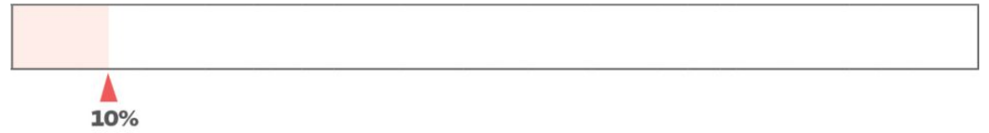


Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles régionales (centres culturels régionaux, musées régionaux, etc.)



STATUT

Recommandation en cours

Version 2

Travaux réalisés

Pour le secteur muséal :

- Mars-avril 2021 : Lancement par le Statec d'une enquête nationale auprès des acteurs culturels, dont les musées. L'objectif de cette enquête est de collecter des données de qualité auprès des acteurs culturels sur leurs activités au cours des années 2019 et 2020. Les résultats de cette enquête seront utilisés d'une part pour produire les comptes économiques de la culture et, d'une autre part, pour répondre à des demandes internationales émanant d'organismes comme le UNESCO institute of statistics ou le EGMUS (European Group on Museum Statistics)
- Juillet-août-septembre 2020 : rédaction par un agent du Service d'animation culturelle régionale d'un état des lieux et d'une analyse du secteur muséal luxembourgeois, avec des recommandations structurantes qui ont pour objet d'établir un cadre d'action pour la vie muséale au Luxembourg. En vue d'instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions muséales, le ministère de la Culture est notamment en cours d'analyser l'opportunité de la mise en place d'un agrément pour institutions muséales, de la révision de ses régimes d'aide financière pour institutions muséales, ainsi que la production de statistiques nationales sur le paysage muséal.
- 7 mai 2020 : Réunion en visio-conférence entre le ministère de la Culture (Jo Kox, Julia Kohl), le réseau des Musées Luxembourg et ICOM-Luxembourg au sujet de la future coordination des réseaux muséaux nationaux par ICOM-Luxembourg.
- 13 mars 2020 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg).

Pour les centres culturels régionaux :

- Avril 2021 : initié en 2018, le centre culturel régional Kulturfabrik, partenaire conventionné du ministère de la Culture, a présenté son plan quinquennal de développement. Cette stratégie de positionnement permet de souligner le rôle important des centres culturels régionaux en tant qu'acteurs de développement territorial et économique au pays.
- Mars-avril 2021 : Lancement par le Statec d'une enquête nationale auprès des acteurs culturels, dont les centres culturels avec salle de spectacles. L'objectif de cette enquête est de collecter des données de qualité auprès des acteurs culturels sur leurs activités au cours des années 2019 et 2020. Les résultats de cette enquête seront utilisés d'une part pour produire les comptes économiques de la culture et, d'une autre part, pour répondre à des demandes internationales.
- Décembre 2020 : constitution d'un groupe de travail de membres issus du Réseau des centres culturels régionaux et du ministère de la Culture afin de discuter de la définition et des missions d'un centre culturel régional.
- 21 avril 2020 : réunion en visio-conférence entre le ministère de la Culture (Jo Kox, Magalie Tasch) et le Réseau des centres culturels régionaux à l'occasion de l'Assemblée générale du Réseau des centres culturels régionaux. Cette réunion a permis d'analyser et de discuter la situation actuelle et future des centres culturels et de la scène culturelle du Grand-Duché pendant et après l'actuelle crise sanitaire.
- 4 novembre 2019 : Réunion entre le ministère de la Culture et les présidents et directeurs des neuf centres culturels régionaux, membres du Réseau luxembourgeois des centres culturels régionaux, ainsi que les bourgmestres des communes d'implantation pour un échange de vues axé sur la recommandation 38 du plan de développement culturel 2018-2028. Les discussions ont porté sur la gouvernance des centres culturels et leurs rôles respectifs en tant qu'acteurs importants au sein du secteur culturel luxembourgeois.
- 8 juillet 2019 : Signature d'une convention entre le ministère de la Culture et le Réseau des centres culturels régionaux.

Pour les bibliothèques publiques :

- 2021 : Conformément à *la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques*, l'Etat participera aux frais de personnel, aux frais de fonctionnement, ainsi qu'aux frais d'acquisition de nouveaux ouvrages ou de collections, de mobilier et d'outils technologiques de ces bibliothèques agréées à raison de 558.725.-€.
- 2020 : Depuis l'entrée en vigueur de *la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques*, douze bibliothèques luxembourgeoises ont obtenu l'agrément ministériel en tant que bibliothèque publique. En 2020, l'Etat a participé aux frais de personnel, aux frais

de fonctionnement, ainsi qu'aux frais d'acquisition de nouveaux ouvrages ou de collections, de mobilier et d'outils technologiques de ces bibliothèques agréées à raison de 559.000.-€.

Travaux prévus

Pour le secteur muséal :

- 2021 : discussion de l'état des lieux et des recommandations en interne et avec les acteurs concernés
- Printemps-été 2021 : Lancement par le LISER de l'enquête sur les pratiques culturelles avec un focus sur les musées
- 2022 : tenue d'Assises du secteur muséal

Pour les centres culturels régionaux :

- Octobre-novembre-décembre 2020 : poursuite de la rédaction de l'état des lieux et de l'analyse du secteur avec recommandations en vue d'une meilleure structuration
- Printemps-Été 2021 : échange de vue entre la ministre de la Culture et le bureau exécutif du réseau des centres culturels régionaux au sujet du chapitre 15 « Culture en région »
- 2021-2022 : préparation et lancement par le LISER de l'enquête sur les pratiques culturelles avec un focus sur les arts du spectacle, dont les centres culturels régionaux

Pour les bibliothèques publiques :

- 2018 – 2023 : L'accord de coalition de 2018 à 2023 prévoit que *la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques* sera soumise à une analyse critique et remaniée le cas échéant, notamment en vue d'une simplification administrative.

Pour les cinémas régionaux (CDAC asbl et Images animés asbl) :

- A partir de 2022 : La participation financière étatique au fonctionnement des cinémas régionaux¹, qui a jusqu'à présent été versées aux associations sans but lucratif CDAC (Centre de Diffusion et d'Animation Cinématographiques) et *Images animés* via le budget du CNA sera géré directement par le ministère de la Culture.

¹ Les cinémas régionaux sont regroupés sous deux associations sans but lucratif. L'association sans but lucratif CDAC (Centre de Diffusion et d'Animation Cinématographiques) regroupe actuellement 7 salles de cinémas : Le Paris (Bettembourg), le Scala (Diekirch), le Sura (Echternach) l'Orion (Troisvierges), le Cinemaacher (Grevenmacher), le Prabbeli (Wiltz,) et le Kinoler à Koler). L'association *Images animés* regroupe actuellement 2 salles de cinémas (« Waaserhaus » à Mondorf-les-Bains et « Kursaal » à Rumelange). Les subventions du Ministère sont versées au CDAC (via le budget du CNA) et non pas directement à chaque cinéma. (cf. convention entre l'Etat du Grand- Duché du Luxembourg, le CNA et l'association sans but lucratif CDAC (Centre de Diffusion et d'Animation Cinématographiques), conclue le 15 janvier 2008 et a convention entre l'Etat du Grand- Duché du Luxembourg, le CNA et l'association sans but lucratif « Images animés », conclue le 15 juin 2015).

Communications officielles

- [5 novembre 2019 : Communiqué de presse du ministère de la Culture : Sam Tanson a rencontré les bourgmestres, présidents et directeurs de neuf centres culturels régionaux](#)
- [8 juillet 2019 : Communiqué de presse du ministère de la Culture : Sam Tanson a signé de nouvelles conventions avec sept fédérations et associations professionnelles du secteur culturel au ministère de la Culture](#)

Documentation

- [Convention du 13 mars 2020 avec le Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées](#)
- [Convention du 8 juillet 2019 avec le Réseau des centres culturels régionaux](#)
- [1^{er} avenant à la convention du 8 juillet 2019 avec le Réseau des centres culturels régionaux](#)
- [Loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques](#)

Contact

Pour le secteur muséal :

- Julia Kohl
(+352) 247 88616
Julia.kohl@mc.etat.lu

Pour les centres culturels régionaux :

- Magalie Tasch
(+352) 247 86630
Magalie.tasch@mc.etat.lu

Pour le secteur des bibliothèques publiques :

- Sophie Thoma
(+352) 247 88615
Sophie.thoma@mc.etat.lu

Pour le secteur des cinémas régionaux :

- Sophie Thoma
(+352) 247 88615
Sophie.thoma@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 29.04.2021